



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 035-213501620-20260917-2026_09_080-DE

REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 19
représentés : 2

votants : 21

Date de convocation : 10 septembre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.

Étaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme NOËL Marie-Laure ; M. MOREL Sylvain ; Mme GUILLOUX Christèle (arrivée 20h20) ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane (arrivée à 21h05) ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

Absent : M. GUERIN Fabrice ;

Absents excusés : M. CHAUVEL Benoît ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; Mme BRUMANT Magali ;

Pouvoirs : Mme BADICHE MANCEL Karine donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Mme BRUMANT Magali à Mme BONTEMPS Anne-Claire ;

Secrétaire de séance : Mme BODIN Marie-Eve.

2026-09-080 - FOUGERES AGGLOMERATION – SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

Pour rappel, le FDC est une subvention en investissement, adossée à un projet. La notion d'équipement concerne à la fois les superstructures (équipements sportifs...) et les infrastructures (voiries, réseaux...).

Le FDC ne peut pas contribuer au remboursement en capital de l'emprunt, même si c'est une dépense liée à un équipement. De même, il ne peut financer la constitution de réserves foncières, ni le versement d'une subvention d'équipement (compte 204).

Le montant du FDC versée par Fougères Agglomération ne peut excéder 50% du montant HT restant à charge à la commune. De plus, la participation de la commune doit correspondre au minimum à 20% du montant total des financements apportés par les personnes publiques.

PROPOSITION

il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès de Fougères Agglomération une subvention de 33 852 € au titre du FDC dans le cadre des travaux d'aménagement d'une chicane rue Monseigneur Gry ;
- de valider le plan de financement suivant en conséquence :
-

Coût HT Travaux	Subventions	Montants sollicités	Cofinancement % Travaux	Autofinancement % Travaux
74 338	FDC 2026	33 852 €	46 %	54 %

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DECISION

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 septembre 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.